



A propos de la population non combattante: la situation des femmes (γυναίκες), enfants (παιδες), et vieillards (γερωντες) dans les conflits du monde grec à l'époque hellénistique.

Adou Marcel AKA:

[aka_adou@yahoo.fr/](mailto:aka_adou@yahoo.fr)

École Normale Supérieure, Abidjan.

Introduction

Le souci pour des cités de conserver leur autonomie et pour d'autres d'étendre leur hégémonie par la conquête d'autres territoires fut à l'origine des nombreuses guerres de l'époque hellénistique. Des guerres qui n'épargnèrent pas les femmes, les enfants et les vieillards considérés dans les cités grecques comme une population civile non combattante. Si on s'en tient aux statistiques des guerres contemporaines, les civils sont les plus touchés par les combats. Pour connaître la situation des civils dans l'antiquité en période de guerre, il y a quelques travaux dont le plus important porte sur l'époque classique¹. D'où notre préoccupation à combler cette lacune.

La population non combattante regroupe les personnes ne faisant pas partie des corps des armées dans la plupart des cités grecques soit en raison de leur statut (cas des femmes) soit à cause de leur l'âge (cas des enfants et des vieillards). Concernant la femme, elle suivait dès son jeune âge à Sparte une formation sportive destinée à la rendre vigoureuse, mais non effectuée dans le but de servir dans l'armée². Au sujet de l'âge, on identifiait dans les cités grecques l'enfant (le *paidos*) dont l'âge se situe de 7 à 15/16 ans³ et le vieillard (le *geron* ou le *presbus*) qui à partir de 60 ans. A propos de la participation des citoyens à la guerre, l'activité guerrière pesait essentiellement sur les citoyens qui avaient entre 20, l'âge du début de la jeunesse (*hèbôn*) et 60 ans⁴. Ces personnes avaient comme caractéristique essentielle d'être des hommes ayant atteint l'âge adulte ou en d'autres termes d'être des hommes accomplis⁵. Les femmes, les enfants et les vieillards tenus pour inaptes restaient dans l'attente de l'issue des événements. Pour être apte à la guerre, le citoyen devait suivre une formation: à Sparte les compétences militaires fondamentales étaient acquises durant l'*agôgè*, la longue phase d'éducation au cours de laquelle les jeunes garçons développaient leur potentiel physique, s'initiaient au maniement des armes et faisaient l'expérience de l'endurance et de la *sôphrosunè*⁶. Cette phase débutait sans doute vers 7 ans où les enfants étaient dans des sortes de

¹ Nadine Bernard aborde la situation de la population non combattante en période de guerre dans son ouvrage: A l'épreuve de la guerre : *Guerre et société dans le monde grec (V e et IV e siècles avant notre ère)*, Paris, 2000. On peut aussi ajouter l'ouvrage de P. Payen, *Les revers de la guerre en Grèce ancienne, histoire et historiographie*, Paris, 2012, qui aborde la question, mais met plus l'accent sur la situation de la femme que les autres composantes des non combattants.

² Ruzé & Christien 2007, 100-102. Pour certains auteurs étrangers, il s'agissait bien de rendre leurs corps robustes pour une bonne maternité tout en suscitant dans l'autre sexe les désirs nécessaires à une bonne procréation.

³ Ruzé & Christien 2007, 116.

⁴ Ducat 1999, 36.

⁵ Bernard 2000, 15.

⁶ Bernard 2000, 18.



camps d'entraînement à la vie en groupe et apprenaient à vivre à la dure. A Athènes, l'*éphèbe* devait suivre à partir de 18 ans sa formation à l'*éphèbie*.

Les guerres dans le monde grec étaient les conflits qui opposaient les cités ou les conflits qui mettaient les factions rivales aux prises à l'intérieur d'une cité. Les femmes, les enfants et les vieillards étudiés étaient des citoyens ou des non citoyens, libres ou serviles qui s'installaient ou étaient de passage dans le monde grec. Ainsi le cadre géographique de cette étude couvre l'Égypte et plus précisément la cité d'Alexandrie en raison des sources, la Sicile, la Grèce d'Europe et l'Asie et la chronologie dans laquelle elle s'inscrit s'étend de la mort d'Alexandre (323/ 22) à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) Les aspects que nous abordons sont les mesures de protection des cités et la participation de la population non combattante dans les conflits ainsi que le traitement de la population non combattante. Nous n'abordons pas volontairement la participation financière volontaire ou contraignante de la population non combattante qui sera l'objet d'une autre étude.

I). Les mesures de protection et la contribution forcée ou volontaire de la population non combattante à la défense des cités.

Compte tenu du fait que les femmes, les enfants et les vieillards étaient des non combattants, les cités ou les peuples semblaient avoir pris des mesures de protection avant le déclenchement des hostilités, dans l'imminence de la prise de la cité ou en cas de sa reddition comme c'était le cas dans le monde classique.

Avant le déclenchement des hostilités ou quand l'attaque de l'ennemi était imminente, les cités ou les peuples avaient recours à l'exil ou au refuge sur des sites naturels difficilement accessibles de leur population non combattante. En 208, les Acarnaniens, alliés du roi Philippe V, exilèrent leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards en Épire devant la menace étolienne et romaine⁷. En 189, les femmes, les enfants et les vieillards galates étaient à l'abri sur le mont Olympos durant la campagne du consul romain Manlius Vulso⁸. Rome entendait par cette campagne en Grande Phrygie ménager un avenir de calme dans cette région où la défaite du roi Antiochos III en 189 en Magnésie du Sipyle devant les troupes du consul Cn. Domitius Ahenobarbus n'avait pas tout réglé⁹. En 146, pendant l'affrontement entre les troupes du stratège achéen Diaïos de Mégalèpolis et celles du consul romain L. Mummius, les Achéens prirent soin de placer les femmes et les enfants sur les montagnes¹⁰. Mais dans la soudaineté des attaques ou quand l'ennemi réussissait à entrer dans la cité, le seul refuge qui restait à la population non combattante semblait la citadelle.

A maintes occasions, les citadelles servirent de refuge aux femmes, aux enfants et aux vieillards. En 219/18, lorsque la cité de Psôphis, en territoire étolien, était assiégée de tous les côtés par le roi Philippe V et ses troupes, les Psôphidiens se réfugièrent avec femmes et enfants dans la citadelle. Par la suite, les fuyards décidèrent de se rendre à Philippe V du fait que rien n'avait été prévu pour soutenir un siège et regagnèrent leur foyer¹¹. En 198, lors du siège de la cité de Carystos en Eubée par le frère du consul Q. Flaminius, L. Flaminius, tous les habitants se réfugièrent en foule dans la citadelle avec leurs femmes et leurs enfants¹². En 191, quand Héraclée, membre de la Ligue étolienne, tomba aux mains des Romains après 24 jours de siège conduits par le consul M'. Acilius Glabrio, les femmes, les enfants et les

⁷ Liv. 26. 25. 11.

⁸ Pol. 21. 36. 9.

⁹ Will [1966, 1967], 2003, 2, 212, 220.

¹⁰ Just. 34. 2. 3.

¹¹ Pol. 4. 72. 2, 8.

¹² Liv. 32. 16. 14.

vieillards se réfugièrent dans la citadelle pour échapper aux massacres¹³. En 189/88, la cité d'Isinda (au sud-ouest de la Pisidie) mettait les femmes, les enfants et les vieillards à l'abri dans la citadelle quand elle était assiégée par les cités de Telmessos (en Pamphylie) et de Philomèlon (à l'extrême nord de la Pisidie). La cité d'Isinda dut son salut au consul romain Manlius Vulso de passage dans la région durant sa campagne contre les Galates¹⁴.

Les cités ou les peuples avaient donc le souci de protéger leur population non combattante des guerres et il est certain que l'exil, le refuge sur des sites naturels difficilement accessibles ou dans les citadelles évitaient ou prévenaient dans bien des cas leur massacre par l'ennemi. Ces mesures ne sont pas nouvelles: durant la période classique, les Athéniens devant la menace de Xerxès en 490 exilèrent la population non combattante à Salamine¹⁵. Les Platéens, en 431, lors de l'attaque thébaine transportèrent femmes, enfants et vieillards à Athènes¹⁶. Mais en cas d'urgence, la population non combattante intervenait aux côtés des belligérants dans des proportions limitées en cas de guerre ou aux factions rivales lors des crises internes.

En certaines occasions, surtout quand les circonstances l'exigeaient, la population non combattante était utilisée par les cités pour des actions défensives ou par les peuples sur les champs de combat pour quelques tâches d'auxiliaires. Loin d'être protagoniste, la population non combattante semble avoir été un auxiliaire de circonstance aux côtés des combattants.

Il arrivait parfois aux femmes, aux enfants et aux vieillards d'apporter une contribution non moins significative dans la défense des cités : les femmes de Sparte, en 272, prouvèrent leur héroïsme aux côtés des hommes lors de l'attaque de Pyrrhus roi d'Épire: « Là, les femmes déployèrent contre lui plus de courage que les hommes, et il y perdit son fils Ptolémée et la partie la plus vigoureuse de son armée [...]»¹⁷ La participation à la défense de la cité de Sparte par les femmes lors de l'attaque du roi Pyrrhos qui répondait à l'appel du Spartiate Cléonymos contredit la tradition sur leur rôle militaire développée par certains auteurs. Si l'on s'en tient à Platon, les femmes de Sparte étaient incapables de prendre part aux exercices de la guerre, en sorte que, dit-il : « S'il leur survenait d'être forcées de combattre pour défendre leur cité et leurs enfants, elles ne pourraient ni se mêler avec quelque compétence soit de tirer l'arc, ainsi que le font les Amazones, soit de lancer quelque autre arme de jet, ni d'imiter la déesse en prenant le bouclier et la lance pour être capables de s'opposer généreusement à la dévastation de leur terre [...]»¹⁸ En outre, Aristote, à propos du rôle des femmes lors de l'invasion thébaine de 370/69, affirmait à leur endroit: « [...] inutiles comme dans les autres cités, elles causaient plus de désordre que l'ennemi»¹⁹. La logique spartiate peu encline à innover et soucieuse de suivre les lois de Lycurgue voulait que les

¹³ Liv. 36. 24. 11; Grainger 1999, 464.

¹⁴ Pol. 21. 35. 1-3.

¹⁵ Diod., 11. 4. 5.

¹⁶ Diod. 12. 42. 2.

¹⁷ Just. 25. 4. 6-7.

¹⁸ Plat. Lois, 806 a et b, voir Bernard 2000, 35.

¹⁹ Arist. Pol., 2. 1279 b 34-39. J. Ducat pense que la lâcheté aurait pu pousser les femmes de Sparte à s'enfermer chez elles et à ne s'occuper de rien, ce en quoi elles auraient été inutiles. Mais leur *thrasutès* en partie innée, en partie acquise, qui fait qu'en 369, elles démontrèrent leur capacité de nuisance. Les femmes de Sparte, selon lui (Aristote), ont voulu à toute force se mêler de la défense de la cité; comme elles étaient totalement incompétentes, et en plus complètement affolées, le résultat n'a pu être que catastrophiques. Ducat 1999, p. 167.

femmes se spécialisent à donner naissance à des enfants spartiates²⁰. Les Spartiates, instructeurs d'exception, n'avaient pas formé leurs femmes pour les faire servir comme auxiliaires après les lourdes pertes de la bataille de Leuctres (370/69)²¹. En outre, pour un Spartiate faire combattre la femme revenait à avouer qu'il était dans une situation presque désespérée comme ce fut le cas lors de l'attaque de Pyrrhos à Sparte. A cette occasion les Spartiates étaient peu nombreux et le roi Areus était en Crète au secours des Gortyniens en guerre²².

Durant l'hiver 195/4 où les Romains et leurs alliés d'une part et les Spartiates d'autre part reprenaient les hostilités, les femmes de Sparte semblent avoir été associées à la défense de la cité: selon Tite-Live : « D'autres (Les Romains et leurs alliés) aussi, qui s'étaient portés en avant, furent assaillis à l'improviste du haut des toits d'où étaient lancées non seulement des flèches, mais même des tuiles²³. » Ces hostilités avaient été précédées par des pourparlers de paix entre le consul romain Titus Quinctius Flaminius et le roi spartiate Nabis au lendemain de la prise de Gytheion, le port de Sparte, par Lucius Quinctius Flaminius. Le roi spartiate Nabis convoqua une assemblée pour la consulter avant de se prononcer sur la conduite à tenir au sujet des exigences romaines. Celle-ci se montra très peu favorable et Nabis lui-même n'approuvait pas la perte d'Argos, des cités *périèques* et maritimes ainsi que l'enlèvement de sa flotte²⁴. Sparte tenta alors une ultime résistance pour marquer son désaccord aux termes du traité. La cité de Sparte fut défendue par toute la population sous le commandement efficace de Pythagoras²⁵ et les femmes participèrent à la défense par le jet des tuiles.

Il arrivait que femmes et enfants soient sur les champs de bataille comme auxiliaires. Au cours de l'été 222, lors de la guerre qu'Achaïos, gouverneur général d'Asie Mineure, mena contre Attale I^{er} de Pergame pour la reconquête des territoires que ce dernier avait pris à Antiochos Hiérax, les Galates combattirent « [...] accompagnés dans cette campagne par leurs femmes et leurs enfants qui les suivaient sur des chariots [...]»²⁶ Il serait difficile de déterminer le rôle précis que jouaient les femmes et enfants galates en tant qu'auxiliaires aux côtés d'Attale I^{er}. Cependant, il est possible d'affirmer que leur rôle ne fut pas déterminant dans la mesure où Attale I^{er} de Pergame fut battu par Achaïos qui récupéra les anciens domaines de la dynastie séleucide²⁷.

La femme pouvait être une source de motivation sur le champ de bataille. Lors du dénouement final de la quatrième guerre syrienne (219-217) à Raphia²⁸, en Palestine, Arsinoé III, la sœur de Ptolémée IV, aux côtés du roi et de ses conseillers grecs, Sôsibios et Andromachos, contribua à l'exhortation de l'armée de cinquante mille hommes²⁹ qui combattait les troupes du roi Antiochos III. Ce dernier, dès son accession au pouvoir voulait

²⁰ Powell 2005, 330.

²¹ Powell 2005, 330.

²² Plut. Pyr. 27. 2; Christien & Ruzé 2007, 341.

²³ Liv. 34. 39. 5.

²⁴ Liv. 34. 37. 1-4. Texier 1975, 95.

²⁵ Texier 1975, 87.

²⁶ Pol., 5. 78. 1-2.

²⁷ Will [1967] 2003, 16.

²⁸ Green 1997, 317.

²⁹ Pol. 5. 85. 3.



remettre la main sur les possessions impériales perdues de son trisaïeul, Séleucos I^{er}. Et parmi ses objectifs, figurait la reconquête de la Coelé Syrie jusqu'au porte de l'Égypte³⁰. Il est possible de penser que les exhortations d'Arsinoé III avaient contribué à la victoire des troupes du roi Ptolémée IV.

Ces quelques exemples attestent que lors des attaques, les femmes semblaient les seules parmi la population non combattante à intervenir plus ou moins directement dans les combats pour repousser les assiégeants. Comme à Sélinonte en 409/8³¹ ou à Géla en 405³², face aux Carthaginois, les femmes intervinrent dans la défense des villes à l'époque hellénistique. Mais pour cette dernière époque, les sources à notre disposition ne laissent pas entrevoir le rôle des enfants et des vieillards. Durant la période, ils furent souvent actifs aux côtés des hommes comme ce fut le cas en 431/0 lors de l'invasion thébaine à Platées³³ ou en 405 à Géla. Certes on ne saurait parler d'une action des femmes au front comme combattante, mais on remarque qu'elles intervenaient en général en marge des combats sans armes, avec des matériaux de fortune quand l'ennemi réussissait à franchir les portes de la cité. Lorsqu'il fallait faire face aux assiégeants, elles usaient de leurs cordes vocales pour les dissuader. Les femmes étaient aussi parfois présentes sur le champ des combats comme auxiliaires ou source de motivation des soldats. Bien qu'étant aux marges des affrontements, les femmes étaient souvent à l'origine des victoires de leurs cités.

A Sparte, lors de l'attaque du roi Pyrrhos en 272, Justin affirmait que « [...] Comme il donnait l'assaut à la ville, une telle multitude de femmes accoururent pour défendre leur patrie qu'il se retira [...]»³⁴ Si on s'en tient au fil du raisonnement de Justin qui déclarait précédemment que les femmes se montrèrent plus courageuses que les hommes, il est possible de croire que selon cet auteur c'est par l'action des femmes que le roi des Molosses n'a pu venir à bout de la cité de Sparte. Plutarque³⁵ qui rapporte le même événement n'attribue pas le retrait du roi des Molosses à l'action des femmes. Il est donc possible d'affirmer que les propos de Justin sont quelque peu exagérés. Mais cela ne doit pas nous amener à sous estimer l'action des femmes à Sparte qui en surgissant devant le roi des Molosses avaient montré leur héroïsme qui eut une part déterminante dans la victoire finale. A Argos, en 272, les femmes n'avaient pas participé aux combats opposant d'une part Pyrrhos et ses troupes avec Antigonos Gonatas et les siens d'autre part. Mais c'est par l'action de l'une d'elles qu'est venue la victoire. Les femmes avaient assisté aux combats de rues du haut des toits, mais contre toute attente, la mort du roi des Molosses survint par le jet d'une tuile depuis les toits de l'une d'elles³⁶. Et la mort du roi des Molosses s'ensuivit des mains d'un soldat d'Antigonos Gonatas³⁷. En 169, à Uscana en Pénestie, les bruits émis par les femmes avaient contribué à la défaite romaine des troupes d'Appius Claudius Centhos: du haut des remparts, les hurlements des femmes associés aux sons des cymbales et des clameurs des hommes et

³⁰ Green 1997, 316.

³¹ Diod., 13. 55. 4-5 et 56. 7.

³² Diod. 13. 108. 6.

³³ Diod. 12. 41. 6.

³⁴ Just. 25. 4. 6-7.

³⁵ Plut. Pyr. 29. 8-9.

³⁶ Plut. Pyr. 34. 2; Just. 25. 5. 1.

³⁷ Plut. Pyr. 34. 6.



des esclaves avaient épouvanté les troupes romaines qui dans leur retraite furent massacrées par l'armée adverse³⁸.

La population non combattante et plus précisément les femmes, bien qu'étant aux marges des combats contribuaient donc aux succès de leurs cités. Les moyens qu'elles utilisaient pour défendre leurs cités n'étaient pas impressionnants, mais il arrivait qu'ils soient efficaces pour la victoire finale. A cela, il faut ajouter le courage que ces femmes firent souvent preuve par leur corps défendant en entravant l'avancée de l'ennemi au sein de la cité. Hormis l'intervention de la population non combattante dans les combats à une échelle réduite, on note aussi sa contribution non moins négligeable dans d'autres tâches lors de la défense des villes.

La population non combattante avait participé en 272 au renforcement de la défense de Sparte : les femmes, les jeunes filles et les personnes âgées avaient contribué au creusage de la tranchée parallèle au camp de Pyrrhos. Cette tranchée devait servir d'obstacle aux éléphants de Pyrrhos par les chariots enfoncés de chaque côté jusqu'au moyeu³⁹. Les femmes étaient aux côtés des combattants, leur tendaient des traits, apportaient à manger et à boire à ceux qui en avaient besoin et emportaient les blessés loin du combat⁴⁰.

Pendant le siège de Lamia en 191, cité membre de la Ligue étolienne, par le consul M'. Acilius Glabrio, les femmes avaient joué un grand rôle dans la défense de la cité. En s'en prenant à Lamia, la stratégie du consul romain avait été de couper la Ligue étolienne de l'Égée, de rendre les contacts avec son allié Antiochos III difficiles, et de sécuriser le contrôle de la principale route entre la Thessalie et les territoires au sud des Thermopyles (Béotie, Athènes, Corinthe, l'Achaïe, eux tous alliés des Romains)⁴¹. A cette occasion, les femmes avaient contribué à la construction du rempart et à la fourniture des traits aux soldats⁴².

En Macédoine, lors de la guerre entre le roi macédonien Persée et les Romains, les femmes avaient été réquisitionnées pour des tâches lors de la fortification du fleuve Elpée en 169: la fortification du fleuve avait été décidée par le roi Persée pour faire face à l'offensive du consul Paul Émile. Le roi avait alors associé les femmes aux travaux en les contraignant d'apporter des vivres aux travailleurs⁴³.

Les femmes, les vieillards à un degré moindre, s'illustrèrent donc de façon remarquable dans la fourniture des vivres et des armes, dans les travaux de construction et les soins apportés aux blessés. Outre la participation de la population non combattante dans la défense des cités ou sur les champs de combat, on note aussi son rôle déterminant lors des révoltes dans les États.

La population non combattante participait aux soulèvements contre les pouvoirs en place: en 203 les femmes et les enfants participèrent à la révolte contre Agathoclès, le tuteur du roi -

³⁸ Liv. 43. 10. 5-8.

³⁹ Plut. Pyr. 27. 6.

⁴⁰ Plut. Pyr., 29. 5.

⁴¹ Grainger 1999, 464.

⁴² Liv. 37. 5. 1.

⁴³ Liv. 44. 32. 10.

enfant Ptolémée V Épiphane à Alexandrie: [...]. Venue de toute la ville, une foule de gens se trouvait à ce moment rassemblée, en sorte que non seulement les espaces plats, mais aussi les escaliers et les toits étaient noirs de monde. Des cris et des clameurs de toutes sortes s'élevaient, car il y avait là, avec les hommes, des femmes et des enfants.⁴⁴

Tout comme pendant les attaques venant de l'extérieur où les femmes se servaient parfois des cris pour dissuader l'ennemi, on remarque que durant cette révolte les femmes et les enfants poussaient des cris probablement pour exprimer un mécontentement ou pour terrifier Agathoclès et sa famille pour qu'ils libèrent le roi-enfant. En assurant la régence du roi-enfant, Ptolémée V Épiphane, Agathoclès s'était fait détester en s'arrogeant le pouvoir suprême, en se livrant à la débauche, en se faisant entourer par des personnes sans scrupules détestées par les Alexandrins, en ordonnant des crimes et des emprisonnements. Il est probable que les femmes et les enfants avaient grossi la foule de façon spontanée ou qu'ils avaient répondu à l'appel des instigateurs de la révolte. Il est possible que les bruits émis par les femmes et les enfants contribuèrent à influencer Agathoclès et les membres de sa famille qui finirent par rendre le roi-enfant à la foule.

Durant ces révoltes internes, les femmes étaient parfois responsables de supplices: au cours des événements d'Alexandrie de 203, les compagnes d'enfance de la reine Arsinoé III pénétrèrent chez Philammon l'assassin de la reine Arsinoé III et le tuèrent à coups de pierre. Ensuite, elles étranglèrent son jeune enfant, traînèrent sa femme toute nue sur la place publique et la massacrèrent⁴⁵. La manière dont périrent ces victimes montre donc que les femmes pouvaient manifester leur pulsion violente et leur disposition au meurtre⁴⁶.

La population non combattante avec en première ligne les femmes participait activement aux crises qui secouaient leur cité. Elle n'était donc plus spectatrice mais protagoniste durant les crises internes. Son rôle n'était pas négligeable dans la mesure où il était déterminant pour les factions en lutte.

En somme, on constate qu'il n'existe guère de changement sur le rôle de la population non combattante et sur les mesures de protection à son endroit à l'époque hellénistique. La population non combattante était intervenue dans l'urgence aux côtés des armées et avait pris une part active aux crises internes. Les femmes se distinguèrent plus particulièrement que les autres populations civiles. Son apport, même s'il n'était pas souvent demandé, semble avoir été parfois indispensable pour la décision finale. L'apport des femmes dans la défense des cités pourrait sans doute s'expliquer par le fait qu'elles n'étaient pas souvent épargnées des traitements atroces, serviles ou dépravants tout comme les autres populations civiles quand leur cité tombait aux mains de l'ennemi.

II). Le traitement de la population non combattante en période de guerre.

Les femmes, les enfants et les vieillards semblent avoir subi les massacres, l'esclavage, les viols, les mariages et les émigrations forcés lors des guerres entre cités, lors de l'avènement d'un tyran ou durant les révoltes populaires dans les cités. Ces traitements douloureux étaient commis par l'ennemi, par des proches ou par les victimes elles-mêmes.

⁴⁴ Pol. 15. 30. 7-9.

⁴⁵ Pol. 15. 33. 11.

⁴⁶ Bernard 2000, 51-52.

Les massacres de la période commis par les assiégeants sur les femmes, les enfants et les vieillards avaient débuté avec les luttes entre les *diadoques*. En 316, lors de l'affrontement pour la possession de l'Asie, les troupes d'Antigonos Monophthalmos (le Borgne) assassinèrent deux milles femmes et quelques enfants des troupes d'Eumène de Cardia⁴⁷. La lutte entre les deux hommes s'inscrivait dans la guerre de coalition qui opposa d'une part le régent Antipatros, Antigonos, Cratère, Lysimaque et Ptolémée fils de Lagos avec d'autre part Perdikkas et Eumène de Cardia⁴⁸ après la mort d'Alexandre le Grand (juin 323). Antigonos qui avait reçu la satrapie de l'Anatolie occidentale (Grande Phrygie, Lycie, Pamphylie) avait manifesté son hostilité à l'égard d'Eumène de Cardia à qui les satrapies de la Cappadoce et de la Paphlagonie avaient été attribuées. Après la mort du *chiliarque* Perdikkas consécutive à l'échec de son expédition contre Ptolémée fils de Lagos⁴⁹, ses adversaires avaient chargé Antigonos de mener la lutte contre Eumène de Cardia qui avait remporté un brillant succès en 321 face à Cassandre⁵⁰. Pour parvenir à ces fins Antipatros avait conféré à Triparadisos (en Syrie) le titre de stratège d'Asie à Antigonos et celui également de stratège des forces royales. A la mort d'Antipatros en 319, l'Asie avait deux stratèges rivaux quand Eumène reçut également ce titre de l'*Épimélète* des rois Polyperchon qui le lui avait attribué pour l'avoir comme allié contre la coalition formée par Antigonos, Lysimaque, Ptolémée et Cassandre. Cette rivalité poussa les deux stratèges à s'affronter jusqu'en l'année 316 où s'acheva le périple d'Eumène de Cardia livré par ses troupes⁵¹. Le chiffre que donne Justin, s'il n'est pas exagéré, montre que les femmes étaient souvent massacrées en masse et en grand nombre plus que les autres populations civiles et semble prouver que les femmes étaient une cible principale des combattants pendant les guerres.

Un peu plus tard dans le courant du printemps 217 et de l'été 216, des femmes et des enfants galates furent massacrés dans la région d'Abydos. Ces Galates avaient été envoyés dans la région de l'Hellespont par le roi Attale I^{er} en lutte contre Achaïos le satrape de Sardes. Mais ces Galates se séparèrent de ce roi, saccagèrent les villes de l'Hellespont et firent le siège d'Ilion. Chassés de la Troade, ils passèrent dans la région d'Abydos⁵². « *C'est à ce moment que Prusias entre en campagne contre eux (les Galates) avec son armée. Après avoir tué les hommes dans une bataille rangée, il fit égorger dans leur camp presque tous les enfants et les femmes [...]*⁵³ » Quelques années après, en 210/09 lorsque le roi Antiochos III, en lutte contre les troupes du roi parthe Arsakès II, assiégea en Hyrcanie la cité de Tambrax, des femmes, des enfants et des vieillards firent probablement partie des Grecs assassinés par les barbares⁵⁴.

Au cours de la deuxième guerre macédonienne (200-197), on relève quelques massacres commis sur la population non combattante. Durant l'été 198, les Étoliens, dans le souci de recouvrer leurs territoires perdus en Thessalie, massacrèrent des femmes, des enfants et des vieillards à Xynia⁵⁵. En 185/4, des femmes, des enfants et vieillards furent massacrés probablement à Marônéia, en Thrace. L'année en question, Philippe V qui avait reçu de ses ambassadeurs « un message l'informant qu'il devait absolument se retirer des cités de Thrace, éprouva une vive amertume à voir ainsi son royaume amputé de toute part. Il déchargea alors

⁴⁷ Just. 14. 3. 6.

⁴⁸ Will [1966, 1967] 2003, 1, 45-53.

⁴⁹ Shipley 2000, 43.

⁵⁰ Will [1966, 1967] 2003, 1, 34.

⁵¹ Will [1966, 1967] 2003, 1, 53.

⁵² Pol. 5. 111. 4.

⁵³ Pol. 5. 111. 6. Will [1966, 1967] 2003, 2, 48.

⁵⁴ Pol. 10. 31. 10.

⁵⁵ Liv. 32. 13. 14; Grainger 1999, 377-378.

sa colère sur les infortunés habitants de Marônéia [...] Il se fit alors un grand massacre et un grand nombre d'habitants périrent.⁵⁶» Le territoire de Marônéia et celui d'Aenos en Thrace laissés par l'amiral romain Q. Fabius comme territoires neutres entre les frontières d'Eumène et celles de Philippe V avaient été occupés probablement en 187, mais certainement à la fin de 186⁵⁷. Ces annexions s'inscrivaient dans la reprise de la politique expansionniste à l'est par Philippe V du fait qu'il ne reçut aucun profit significatif de sa collaboration avec les Romains après Cynoscéphales (197)⁵⁸. Mais à l'égard d'Eumène de Pergame et des Thessaliens, ces occupations constituaient des menaces directes dans la mesure où le premier craignait pour ses possessions nouvelles en Chersonèse de Thrace tandis que les seconds redoutaient de perdre leur indépendance acquise après une longue période de soumission à la puissance macédonienne⁵⁹. Dès lors, des plaintes furent formulées à l'endroit de Philippe V devant le Sénat par les envoyés pergaméniens, perrhabiens, athamaniens, et thessaliens durant l'hiver 186. Cette ambassade fut suivie en 185 par une rencontre entre les dix commissaires et les représentants pergaméniens et macédoniens à Thessalonique où la question de ces deux territoires n'a pu être tranchée. La question fut renvoyée devant le Sénat qui finit par décider de l'évacuation des deux territoires par Philippe V devant les envoyés pergaméniens, macédoniens et les exilés de Maronée et d'Aenos⁶⁰. Pendant la troisième guerre de Macédoine, on relève encore des cas de massacres perpétrés par les ennemis. En 171 quand le préteur C. Lucretius Gallus vint à bout de la récalcitrante cité béotienne d'Haliarte alliée de Persée, des femmes, des enfants et des vieillards furent massacrés⁶¹.

Après l'épisode des guerres macédoniennes, la guerre qui opposa les Romains au roi Mithridate VI Eupator occasionna des massacres de femmes, d'enfants et de vieillards. Dans la province d'Asie, en 88, Mithridate avait ordonné secrètement à toutes les autorités des cités de massacrer les Romains et les Italiens et de ne point épargner leurs femmes et leurs enfants. Les habitants d'Adramyttion noyèrent les enfants, les Cauniens arrachèrent les enfants et leurs mères de l'autel de Vesta et les tuèrent. Les habitants de Tralles confièrent le massacre à un ignoble Paphlagonien qui les assassina dans le temple de la Concorde⁶². On suppose que des 150.000 massacrés selon Plutarque ou des 80.000 donnés par d'autres sources⁶³, nombreux furent les femmes et les enfants.

Au printemps 86, les femmes, les enfants et les vieillards furent parmi les massacrés à Athènes : « Les défenseurs affaiblis furent bientôt mis en fuite et les Romains entrèrent dans la ville. Il s'ensuivit un grand carnage sans pitié à Athènes. [...] Sylla ordonna un massacre aveugle, qui n'épargnait ni les femmes ni les enfants⁶⁴» Sylla assiégea Athènes qui avait basculé dans le camp de Mithridate VI Eupator. Ce changement s'expliquait d'une part par le ressentiment que les Athéniens avaient à l'endroit des créanciers romains et le traitement infligé par les Romains à Mithridate VI⁶⁵. D'autre part, les Athéniens espéraient trouver en Mithridate VI Eupator le souverain qui pouvait mettre fin à l'anarchie en rétablissant la

⁵⁶ Pol. 22. 13. 1-2, 7.

⁵⁷ Walbank 1940, 223.

⁵⁸ Walbank 1940, 226, 218.

⁵⁹ Walbank 1940, 223.

⁶⁰ Derow 1984, 294.

⁶¹ Liv. 42. 63. 10.

⁶² Ap. Mithr. 23.

⁶³ Shipley 2000, 389. Plut. Sul. 24.

⁶⁴ Ap. Mithr. 38, 148-50.

⁶⁵ Shipley 2000, 390.



concorde et la constitution démocratique de la cité⁶⁶. En outre, les Athéniens espéraient trouver un soutien en la personne du souverain pontique pour le règlement de la question des dettes⁶⁷. A tous ces facteurs qui expliquaient la sympathie des Athéniens en Mithridate, il faut ajouter le fait que le souverain pontique contrôlait l'Hellespont d'où venait l'approvisionnement d'Athènes en grain⁶⁸. Comme signe concret de ce rapprochement d'Athènes à Mithridate VI, le roi du Pont fut élu archonte-éponyme en 88/7 et magistrat monétaire en 87/6 associé à Athénion un philosophe péripatéticien que certains historiens prennent pour Aristion, proche d'un lieutenant du roi du Pont nommé Archélaos⁶⁹. Cet Archélaos avait occupé l'île de Délos en 88/7 après l'échec du Grec d'Ionie, Apellikon de Téos et avait massacré selon la tradition 20.000 Italiens⁷⁰. Ce qui pourrait être une cause qui poussa Sylla à ne pas être clément envers la population non combattante.

Au cours de la même période, Mithridate VI sujet aux incessantes révoltes fit mettre à mort les femmes et les enfants des *tétrarques* de Galatie. Son général Zénobios s'empara de la cité de Chios, prit comme otages les enfants des grandes familles et les emmena en Erythrées⁷¹. Durant la même période la cité de Chios après avoir été condamnée à une amende de deux mille talents, les femmes et les enfants subirent un traitement violent en même temps que toute la population⁷². Une année plus tard, soit en 85 une armée romaine sous le commandement de Fimbria entra dans la cité d'Ilion après qu'elle lui eut ouvert ses portes et fit un carnage aveugle⁷³. Il est fort probable que parmi les victimes, on dénombra un nombre assez important des femmes, d'enfants et de vieillards. Enfin en 73, après que le consul romain Lucullus ait contraint Mithridate VI à lever le siège de Cyzique, un général de ce dernier, Eumachos, fit massacrer les femmes et enfants des Romains en Phrygie⁷⁴.

Il est donc évident que des armées ou des souverains grecs massacrèrent des populations non combattantes grecques. En outre que des armées ou des magistrats non grecs se livrèrent aux massacres de populations non combattantes grecques. Et enfin que des souverains barbares ou hellénisés et des armées non grecques participèrent aux massacres des populations non combattantes barbares ou grecques. Ces massacres de populations non belligérantes ne semblent pas des faits particuliers à l'époque hellénistique. On trouve quelques exemples de massacres de populations non belligérantes durant la période classique comme celui de 392, à Corinthe pendant la fête des Eucleia où de nombreux vieillards figurent parmi les victimes⁷⁵. Arrien, rapportant la prise de Thèbes en 335, affirme que les assaillants « n'épargnaient ni les femmes ni les enfants ⁷⁶ ». En parcourant les textes cités, il ne

⁶⁶ A cette période, la constitution démocratique était suspendue. Des magistrats qui n'auraient pas dû être reconduits dans leur charge continuaient de gouverner avec l'aval de Rome : ce fut le cas de Médeios du Pirée, archonte-éponyme en 101/0 fut reconduit en 91/0, puis en 90/89 et enfin en 89/8. Habicht 2000, 332.

⁶⁷ Habicht 2000, 330-331.

⁶⁸ Shipley 2000, 390.

⁶⁹ Habicht 2000, 333-334.

⁷⁰ Habicht 2000, 335.

⁷¹ Ap. Mithr., 46.

⁷² Ap. Mithr., 47.

⁷³ Ap. Mithr. 53; Shipley 2000, 392.

⁷⁴ Ap. Mithr., 75; Will [1966, 1967] 2003, 2, 402.

⁷⁵ Xén. Hell. 4. 4. 4.

⁷⁶ Ar. Anabase, 1. 8.8; 9, 6.

ressort nulle part que les populations non combattantes étaient intervenues en rase campagne ou à l'intérieur des cités lors des affrontements. Si cette participation était avérée, il était possible d'accorder le crédit de la légitime défense à l'ennemi pour justifier ses massacres. Mais il semble plutôt ressortir que ces victimes furent des spectateurs passifs qui attendaient l'issue des affrontements. Et le fait que lors de ces combats des Grecs aient participé aux massacres des populations non combattantes atteste que les lois de la guerre que seuls les barbares, les mercenaires ou les non Grecs étaient censés ignorer⁷⁷ étaient transgressées à l'époque hellénistique. Les lois grecques regroupaient, en effet, un ensemble de codes et de conventions informels et non écrits, mais à caractère normatif, fondés sur « *la vindicte divine et le blâme universel*⁷⁸ ». L'existence de telles lois contribuait donc à circonscrire le cadre de la guerre, à limiter l'arbitraire du vainqueur et, partant, la débâcle du vaincu. Ainsi le suppliant réfugié dans un sanctuaire et le non combattant ne devaient pas être pris comme cibles principales⁷⁹. Si ces lois étaient censées protégées la population non combattante des vaincus, il arrivait que bien souvent ces vaincus soient eux-mêmes les transgresseurs de ces lois en s'en prenant à leurs propres populations civiles.

Il existe quelques occurrences où les femmes et les enfants furent massacrés par les siens ou qu'ils se suicidèrent. En 322, les troupes du satrape perse Ariarathe défaites en Cappadoce par le *chiliarque* d'Asie Perdicas égorgèrent leurs femmes et leurs enfants⁸⁰. Par la suite cette victoire permettait à Eumène de Cardia d'entrer en possession de son gouvernement cappadocien⁸¹. Après la victoire en 220 d'Antiochos III sur Molon, le satrape de Médie autoproclamé roi⁸², Néolaos l'un des rebelles « ayant réchappé du combat, se rendit en Perside auprès d'Alexandros, l'autre frère de Molon. Il égorga la mère et les enfants de Molon [...]»⁸³.

Au cours de la deuxième guerre de Macédoine (200-197), Abydos assiégée en 201/200 par Philippe V prit comme résolution en cas de désespoir de conduire les femmes et les enfants au suicide collectif. Dans un premier temps les femmes seraient rassemblées dans le sanctuaire d'Artémis, et les enfants dans le gymnase avec leurs nourrices⁸⁴. Ils désignèrent cinquante hommes parmi les anciennes générations encore vigoureux de corps à qui ils firent prêter serment d'exécuter les femmes et les enfants s'ils voyaient l'ennemi maître du mur de traverse⁸⁵. Mais quand ce mur de traverse s'écroula et que Philippe V vint à bout de la résistance acharnée des Abydiens, les Anciens, dans l'espoir de sauver leur vie, n'exécutèrent pas la décision arrêtée par la cité⁸⁶. Malgré le parjure des Anciens désignés pour le meurtre des leurs, les Abydiens estimant que s'ils agissaient autrement que ce qui avait été décidé, ils

⁷⁷ Lonis 1969, 37; Sur les lois de la guerre, voir également Payen 2012, 92-96.

⁷⁸ Glotz 1923, 91-103, 94.

⁷⁹ Ober 1996, 53-71.

⁸⁰ Just. Phil. 13. 6. 1-2.

⁸¹ Will [1966, 1967] 2003, 24, p. 34.

⁸² Will [1966, 1967] 2003, 2, 17-21.

⁸³ Pol. 5. 54. 5

⁸⁴ Pol. 16. 31. 2.

⁸⁵ Pol. 16. 31. 5.

⁸⁶ Pol. 16. 33. 4.

se sentiraient coupables de trahison envers ceux qui étaient morts pour la cité. Alors ils se suicidaient en même temps que leurs femmes et de leurs enfants par le fer, le feu, par pendaison, par noyade dans les citernes ou en se jetant à terre du haut des toits. Philippe V fut ému par le courage des Abydiens au point qu'il donna un sursis de trois jours à ceux qui voulaient se suicider par pendaison ou par étranglement. Mais les Abydiens se jetèrent dans la mort quand on ne les empêcha pas par l'attachement des mains ou par d'autres moyens de contrainte⁸⁷. Selon Polybe, les Abydiens surpassèrent en courage les Phocidiens attaqués par les Thessaliens au début du Ve s⁸⁸ et les Acarnaniens assiégés par les Étoliens en 210⁸⁹. Dans la période 73-71, Mithridate VI Eupator, en lutte contre Lucullus, envoya dans le désespoir un eunuque afin de mettre à mort ses sœurs, épouses et concubines. Celles-ci avec beaucoup de courage se suicidèrent à coups de poignards, avec du poison ou des lacets⁹⁰. Au printemps 42, Plutarque relate avec beaucoup d'exagération le suicide collectif des habitants de Xanthos auquel prirent aussi part les femmes et les enfants. La cité, la principale de la Confédération lycienne et les autres cités avaient refusé des troupes et de l'argent à Brutus, l'un des meurtriers de César, qui les avaient exigés pour combattre les partisans du dictateur assassiné. Lorsque les habitants de Xanthos furent pris de désespoir lors du siège, les hommes libres et les esclaves avec leurs femmes et leurs les enfants écartaient des remparts les ennemis qui venaient les aider à lutter contre le feu, l'attiraient vers la cité, l'attisaient avec tous les combustibles et tous les moyens et s'y jetaient. Des femmes et des petits-enfants se jetaient du haut des remparts, d'autres se faisaient trancher le cou à l'épée par leur père, et d'autres encore se pendaient. Les Xanthiens renouvelèrent ainsi les malheurs de leurs ancêtres qui, à l'époque des guerres médiques avaient incendié leur cité et s'étaient suicidés⁹¹.

L'assassinat des femmes et des enfants par les siens ou le recours au suicide semblent des pratiques courantes et caractéristiques à l'époque hellénistique en période de conflits. Les massacres des femmes et des enfants par les siens semblent se justifier par le souci de préserver non seulement leur dignité, mais surtout la dignité des époux qui se voyaient eux-mêmes déshonorer quand leurs femmes ou leurs enfants l'étaient.

Outre les suicides ou les massacres des femmes et des enfants par des proches, il existe des occurrences où les femmes et les enfants étaient victimes de la vengeance des habitants ou d'un magistrat contre leurs proches pris comme traîtres. La première occurrence est relative au massacre de femmes et d'enfants proches d'un certain Logbasis accusé de trahison à Selgès, en Pisidie, en 218⁹². Ce dernier, mandaté par ses concitoyens Selgiens d'entrer en pourparlers pour négocier l'arrêt des hostilités avec Garsyéris, un lieutenant d'Achaïos, le satrape de Sardes autoproclamé roi d'Asie Mineure⁹³, choisit plutôt de « livrer » la cité à l'ennemi. Le fait qu'aucun membre de la maison de Logbasis ne fut épargné prouve que les Grecs appliquaient de durs châtements aux traîtres et à leurs familles. De telles représailles

⁸⁷ Pol. 16. 34. 9-12.

⁸⁸ Hér. 8. 27-30.

⁸⁹ Pol. 9. 9. 40.

⁹⁰ Ap. Mithr. 82.

⁹¹ Plut. Brut., 31. 2-7.

⁹² Pol. 5. 76. 4.

⁹³ Pol. 5. 72. 1-2.

devraient surtout être mises sous le compte de la colère des habitants après la découverte d'une trahison. Un tel supplice fut appliqué en 479 à Athènes à la maisonnée d'un certain Lykidas, un *Bouleute*, accusé d'avoir été corrompu par le roi perse Mardonios en approuvant ses propositions de paix⁹⁴. La seconde occurrence concerne un massacre d'enfants d'un magistrat laconophile ou romanophile. En 146, pendant la lutte entre Rome et la Ligue achéenne, le stratège de la Ligue achéenne Diaios de Mégalépolis n'avait pas épargné les enfants d'un certain Philinos de Corinthe de la torture pendant qu'il lui faisait subir ce supplice pour avoir été en relation avec l'instigateur de la sécession spartiate, Ménalkidas, et les Romains⁹⁵. On constate donc que pendant les guerres, des femmes et des enfants subirent les représailles portées à l'encontre de leurs proches.

Enfin la dernière occurrence se rapporte à un massacre sacrificiel de femmes et d'enfants galates en 268/7, donc au début de la guerre de Chrémonidès (268/7 ?-262/1?). Les Galates alliés au roi Ptolémée II Philadelphe et au Spartiate Areus eurent des présages avant d'affronter les troupes d'Antigone Gonatas qui annonçaient un grand carnage de leur armée. Dans le souci de conjurer ce mauvais sort qui leur était réservé, ils sacrifièrent leurs femmes et leurs enfants⁹⁶. Mais ce parricide n'empêcha pas qu'ils se fissent massacrer par les troupes d'Antigone Gonatas⁹⁷. De tels sacrifices pour conjurer un mauvais sort semble très peu répandu et serait une pratique de peuples barbares⁹⁸. En somme, on constate que les populations les plus visées par les massacres provenant de cités, de souverains ou des peuples vaincus ou dans une situation de défense étaient les femmes et les enfants. Les massacres des populations non combattantes pouvaient donc venir aussi bien des assiégés que des assiégeants. Les populations non combattantes étaient donc prises souvent au cours des guerres entre deux feux et il semblait difficile pour elles d'avoir la vie sauve en situation de guerre. En plus de ces occurrences de massacres de populations non combattantes par les siens, il existe aussi des occurrences de massacres survenus en période de *stasis* ou à l'avènement d'une tyrannie.

L'accession des tyrans au pouvoir était en général accompagnée de crimes qui touchèrent aussi les femmes, les enfants et les vieillards. En 317 à Syracuse, les partisans d'Agathocle massacrèrent des femmes, des enfants et des vieillards lors de la instauration de la tyrannie d'Agathocle⁹⁹. A Élis, au lendemain de la mort de Pyrrhus le roi d'Épire et des Molosses en 272, Aristotimos installa dans cette cité une tyrannie. Il emprisonna les femmes des exilés, les dépouilla de leurs biens et exécuta les bébés¹⁰⁰.

Quelques exemples peuvent être fournis sur les massacres commis lors des *staseis*. En 215/14 en Sicile, des conjurés massacrèrent Héracléa, sœur du roi Hiéronimos, et ses deux filles après qu'ils eurent assassiné le roi successeur d'Hiéron son père pour se saisir du

⁹⁴ Hér. 9. 5-6.

⁹⁵ Pol. 38. 18. 5.

⁹⁶ Just. 26. 2. 2.

⁹⁷ Just. 26. 2. 5.

⁹⁸ Les Grecs, qui n'ont jamais sacrifié d'hommes, ou alors en d'infimes proportions, se sont déclarés, dès l'émergence de leur civilisation, foncièrement hostiles à ce type d'offrande religieuse. Bonnechere 1994, 227.

⁹⁹ Diod. de Sic., 18.8. 3, 5.

¹⁰⁰ Just. 26. 1. 5-7.



pouvoir¹⁰¹. Quelques années plus tard à Alexandrie, en 203, ce sont des proches et les membres de la famille d'Agathoclès, parmi lesquels figuraient des femmes, des enfants qui étaient lynchés par la foule au cours d'une révolte populaire. Selon Polybe :

On amena ensuite Nicon, puis Agathocléia toute nue, avec ses sœurs, puis tous les autres membres de cette famille. Enfin on arracha aussi Oïnanthè du Thesmophoréion pour la conduire au stade, nue sur un cheval. Toutes ces victimes avaient été livrées à la foule, les uns se mirent à les mordre, les autres à les larder de pointes, d'autres à leur crever les yeux. Dès que l'une s'affaissait, on lui arrachait les membres et cela dura jusqu'à ce que toutes eussent été dépecées de cette façon.¹⁰²

Les deux femmes, Oïnanthè¹⁰³ la mère et Agathocléia la fille ne furent pas épargnées par la vindicte populaire alexandrine du fait qu'elles eurent la garde du roi-enfant, Ptolémée V Épiphane. Ce qui semble révélateur dans cet événement est que la foule qui comprenait des femmes, des enfants et peut-être des vieillards avait été poussée par sa furie à faire périr des femmes de façon atroce et horrible. Ce qui atteste une fois de plus que la population non combattante était à l'origine parfois de violence lors des révoltes populaires.

En 182 en Macédoine, des fils d'opposants parmi lesquels on comptait des enfants périrent en prison sur ordre du roi Philippe V :

[...] pour écraser les derniers restes d'opposition et en finir avec tout ce qui pouvait rester d'hostile au pouvoir royal, il écrivit aux gouverneurs des cités pour leur donner l'ordre de rechercher les fils et les filles des Macédoniens qu'il avait fait mettre à mort et de les mettre en prison. Il songeait surtout aux enfants d'Admètos, de Pyrrhichos, de Samos et des autres hommes qu'il avait fait périr en même temps qu'eux, mais tous ceux qui avaient été exécutés sur ordre du roi furent inclus dans cette mesure¹⁰⁴.

Les opposants exécutés étaient des nobles macédoniens qui avaient conspiré contre Philippe V. L'un d'eux, Samos frère adoptif de Philippe V avait péri pour des offenses non révélées. Philippe V fit donc assassiner les enfants des opposants en prison sans doute pour éviter qu'un jour qu'ils ne se retournent contre lui.

En 168/7 en Étolie, des femmes, des enfants et des vieillards furent probablement parmi les massacrés à Arsinoé, anciennement Konope¹⁰⁵ au cours de la *stasis*. Cette *stasis* opposa les partisans de la Macédoine à ceux de Rome qui avaient à leur tête le stratège Lykiscos de Stratos qualifié par Polybe de nuisible et de turbulent dont l'assassinat en 160/59 permit à l'Étolie de retrouver la paix¹⁰⁶. Le massacre d'Arsinoé avait été précédé par celui commis par le stratège Lykiskos et le stratège de 163 Teisippos appuyés par un détachement

¹⁰¹ Liv. 24. 26. 12-14.

¹⁰² Pol. 15. 33. 7.

¹⁰³ Pol. 14. 11. note 38.

¹⁰⁴ Pol. 23. 10. 8-10.

¹⁰⁵ Pol. 30. 11. 4.

¹⁰⁶ Grainger 1999, 535

romain conduit par un certain A. Baebius. A cette occasion 550 personnes de l'Assemblée étolienne périrent et il y eut des exils et des confiscations en grand nombre¹⁰⁷.

Il est patent, en effet, que les Grecs ne s'estiment tenus, en temps de guerre, par aucune loi, ou, ce qui revient au même, que la loi est inapte à contenir les maux ou les horreurs (*kaka*) qui accompagnent tous les conflits¹⁰⁸ étant donné que la population non combattante fut massacrée parfois de façon impitoyable et horrible par des souverains ou les factions rivales. Dès l'instant où la guerre civile se déroulait dans le champ clos de la cité, elle suscitait la violence personnelle, favorisait l'intervention de la population non combattante et introduisait la guerre dans la famille¹⁰⁹. Mais il serait erroné de croire que les massacres étaient le seul tribut que payait la population civile non combattante durant les guerres dans la mesure où quand l'ennemi lui laissait la vie sauve, il lui réservait parfois des traitements tout aussi difficilement supportables ou dégradants comme les viols des femmes.

Les femmes furent particulièrement l'objet de viol quand elles étaient la proie des vainqueurs. En 317/6 les viols furent du lot des souffrances endurées par les femmes de Syracuse à en croire le témoignage de Diodore :

Après avoir passé la journée à massacrer leurs concitoyens, les partisans d'Agathocle n'épargnèrent pas non plus aux femmes violences et infamies: bien au contraire ils pensaient qu'outrager leur famille était un bon châtement à infliger à ceux qui avaient échappé à la mort. Selon toute vraisemblance, en effet, des époux et des pères souffriraient pis que la mort à l'idée des violences faites aux femmes et du déshonneur des jeunes filles[...] si ces hommes avaient osé, en plein jour, dans les rues et sur l'agora, égorger de parfaits innocents, il n'est pas besoin d'indiquer ce qu'ils firent, livrés à eux-mêmes, la nuit, dans les maisons, ni comment ils se comportèrent vis-à-vis de jeunes filles sans père sans défenseur, tombés sous le pouvoir discrétionnaire de leurs pires ennemis¹¹⁰.

En 272 à Élis, le tyran Aristotimos, en plus des exécutions perpétrées dans la cité déshonora aussi les jeunes filles¹¹¹. Pendant la guerre sociale (220-217), quand Philippe V tomba dans une colère aveugle après l'échec de la prise de Messène et la mort de Démétrios de Pharos en 216, il enleva, Polycrateia, la femme d'Aratos le jeune et l'emmena en Macédoine pour assouvir ses passions¹¹². Pendant la victoire du consul romain Manlius Vulso en 189/88 sur les Galates, Chiomara l'épouse du chef galate Ortiagne fut violée par un ceinturon romain¹¹³. Le viol était considéré comme une situation d'extrême *hybris* dans laquelle le but de l'agresseur est de déshonorer et de prendre plaisir en le faisant, ou à mettre sa jouissance dans son propre plaisir au dessus de l'honneur des autres ou de la valeur de la communauté¹¹⁴. Le préjudice crucial pour la victime est l'humiliation et le déshonneur sexuel. La possession du pouvoir ou l'expression du pouvoir explique le viol ou l'*hybris* de l'agresseur qui veut prouver sa supériorité¹¹⁵. Les viols avaient donc continué pendant

¹⁰⁷ Grainger 1999, 529.

¹⁰⁸ Payen 2012, 96.

¹⁰⁹ Loraux 1997, 5, 21-62

¹¹⁰ Diod. de Sic., 18.8. 3,5.

¹¹¹ Just. 26. 1. 5-7.

¹¹² Liv. 32. 21. 22; Walbank 1940, 78.

¹¹³ Pol. 21. 38. 6.

¹¹⁴ Omitowaju 2002, 32.

¹¹⁵ Omitowaju 2002, 33-34.

l'époque hellénistique tout comme ce fut le cas bien souvent durant la période classique. On peut évoquer les viols des armées perses en 480 en Phocide¹¹⁶, ou ceux de l'armée carthaginoise en 409 à Sélinonte où les femmes endurent « l'hybris de leurs ennemis » et supportèrent « les pires turpitudes¹¹⁷ ». A part les viols, l'ennemi avait d'autres manières de montrer son pouvoir en faisant de la population non combattante sa prisonnière.

En 316 durant la lutte pour la possession de l'Asie entre Eumène de Cardia et Antigonos Monophthalmos, les deux stratèges rivaux d'Asie¹¹⁸, les femmes et les enfants des soldats macédoniens d'Eumène de Cardia furent les captifs des soldats d'Antigonos¹¹⁹. Cela fut sans doute l'une des raisons probables qui poussèrent les soldats macédoniens d'Eumène de Cardia à le livrer par trahison à Antigonos Monophthalmos¹²⁰. En 210 quand Égine, membre de la Confédération achéenne, fut prise par le consul romain P. Sulpicius Galba, les femmes, les enfants et les vieillards furent ses otages. Le consul accepta la requête des Éginètes rassemblés sur des vaisseaux qui envoyèrent des émissaires chez des peuples frères pour le paiement de leurs rançons¹²¹. La rançon fut probablement payée par les cités doriennes de Corinthe et d'Argos¹²², à charge pour les Éginètes de la rembourser¹²³. Et « d'après la loi, celui qui a été racheté aux ennemis devient la propriété de celui qui l'a libéré, s'il ne s'acquitte pas de la rançon¹²⁴. » Après la défaite de Persée à Pydna (168), sa femme et ses jeunes enfants furent capturés et livrés aux Romains qui les déportèrent en même temps que lui à Rome¹²⁵. En Étolie les femmes et les enfants des magistrats pro macédoniens étaient également emmenés en captivité avec eux à Rome¹²⁶. Dans bien des cas les femmes en devenant prisonnières étaient soumises au mariage forcé.

En 289, à Messine, les femmes et les enfants étaient enlevés par des mercenaires campaniens, les Mamertins, après avoir exilé les hommes¹²⁷. Il est probable que certaines des femmes enlevées devinrent des épouses ou des concubines de ces mercenaires. A Sparte, lorsque Nabis accéda au pouvoir en 207, il contraignit les femmes des bannis à épouser les esclaves qu'il avait affranchis¹²⁸. En Crète en 170/69 les femmes d'Apollônia enlevées par les Kydônates furent probablement mariées de force par ces derniers¹²⁹. Les Kydônates liés aux Apollônates par un traité de *sympolitie* s'emparèrent par trahison de leur cité, égorgèrent les hommes, s'accaparèrent de leurs biens et se partagèrent leurs femmes et leurs enfants¹³⁰. Quand le vainqueur ne réduisait pas la population non combattante comme simple prisonnière, ou comme prisonnière libérée moyennant une rançon, ou soumise au mariage forcé dans le cas des femmes, il la réduisait en esclavage.

¹¹⁶ Hér. 8. 33.

¹¹⁷ Diod. 13. 58.1.

¹¹⁸ Will [1966, 1967] 2003, 52-53.

¹¹⁹ Diod. 19. 49. 7.

¹²⁰ Diod. 19. 43. 8.

¹²¹ Pol. 9. 42. 5, 8.

¹²² Pol. 9. 42. 5. Scholie note 74.

¹²³ Ducrey 1968, 239.

¹²⁴ Dém. 53, 2.

¹²⁵ Plut. Paul-Em. 26. 5

¹²⁶ Just. 33. 2. 7

¹²⁷ Pol. 1. 7, 3-4; Diod., 21. 18. 1

¹²⁸ Pol. 16. 13. 1

¹²⁹ Pol. 28. 14. .4.

¹³⁰ Pol., 28. 14. .4.



Lors de la prise de Mantinée en 223 par le roi macédonien Antigone Dôsôn, Polybe faisant allusion à la dureté des traitements et à la réduction de la population non combattante à l'état d'esclave affirme :

[...] voulant faire ressortir la brutalité d'Antigonos et des Macédoniens, ainsi que celle d'Aratos et des Achaïens, il (Phylarchos) affirme que les Mantinéens, après leur capitulation, eurent à subir les pires épreuves et que leur cité, la plus ancienne et la plus grande d'Arcadie, fut traitée de façon si terrible que tous les Grecs s'en émurent et s'en affligèrent. Cherchant à exciter la pitié chez ses lecteurs et à éveiller leur sympathie, il leur dépeint des femmes qui s'étreignent, avec leurs chevelures défaites et leurs seins dénudés, ou encore des groupes d'hommes et de femmes pleurant et gémissant, emmenés en esclavage avec leurs enfants et leurs vieux parents.¹³¹

Le jugement du témoignage de Phylarque par Polybe semble avoir été différemment interprété par S. Le Bohec qui affirme que l'auteur achéen pense que le traitement infligé aux Mantinéens est juste parce qu'ils avaient trahi la Ligue achaienne¹³². Il faudrait plutôt voir que Polybe qualifie les propos de Phylarque de mensonges¹³³ du fait qu'il soit originaire d'une cité achaienne et qu'il supporte difficilement le jugement porté sur cette nation à la suite de cet événement. Contrairement à Polybe, Plutarque qui, semble-t-il, suit Phylarque, reproche aussi aux Achaïens leur comportement: On jugeait aussi qu'à l'égard de Mantinée les Achaïens ne s'étaient pas conduits en vrais Grecs¹³⁴. La cité de Mantinée était membre de la Ligue achaienne, mais elle avait été annexée par Cléomène III en 229¹³⁵. Antigone Dôsôn qui répondait à l'appel mégapolitain de 227/226 et de la Ligue achaienne de 225 marcha en 223 sur cette cité où Cléomène III s'était retiré après la prise d'Argos de 224¹³⁶. Ad. Wilhelm a estimé à douze mille âmes la population de Mantinée avant le siège et à neuf mille les captifs qui furent vendus parmi lesquels, il faut compter probablement les femmes et les enfants¹³⁷.

En 220-219, lors de « la guerre dite de Lyttos » déclenchée par le refus de la cité de Lyttos d'accepter la puissance hégémonique de Cnossos¹³⁸, les Cnossiens « apprenant que tous les Lyttiens mobilisables étaient partis pour faire une expédition en territoire ennemi, [...] s'emparèrent de leur ville laissée sans défenseurs. Ils envoyèrent à Cnossos les femmes et les enfants, puis ils se mirent à incendier et à démolir la ville¹³⁹.» Il est probable que des femmes et des enfants de Lyttos furent réduits en esclavage.

Durant la guerre des Alliés (220-217), les femmes, les enfants et les vieillards firent partie des habitants vendus comme esclaves par Philippe V conquérant de Thèbes de Phthiôtis¹⁴⁰ dans le courant de printemps 217 et de l'été 216. Philippe V avait attaché une grande importance à la capture de cette ville aux mains des Étoliens qui s'en servaient comme

¹³¹ Pol. 2. 3. 56. 6-7.

¹³² Le Bohec 1993, 407.

¹³³ Pol. 2. 3. 59. 12

¹³⁴ Plut., Ar. 45. 6; Le Bohec 1993, 407.

¹³⁵ Le Bohec 1993, 365, 367.

¹³⁶ Le Bohec 1993, 375.

¹³⁷ Le Bohec 1993, 315.

¹³⁸ Van Effenterre 1948, 158 sq, 223 sq.

¹³⁹ Pol. 4. 54.

¹⁴⁰ Pol. 5. 100. 8.



base pour des raids incessants et causer de sérieux dommages aux habitants de Démétrias, de Pharsale et de Larissa¹⁴¹.

Pendant la première guerre de Macédoine (214-205), quand Égine, membre de la Confédération achaïenne fut prise par le consul romain P. Sulpicius Galba en 210, femmes et enfants figuraient parmi la population réduite en esclavage¹⁴². Au cours de la même année, après la capture d'Antikyra, en Phocée, par les Étoliens avec le concours des Romains, les femmes et les enfants étaient déportés à Rome pour être réduits en esclavage¹⁴³. Rome ne manifesta pas une clémence envers les civils du fait de la solde des citoyens-soldats et des mercenaires dépendait pratiquement du butin¹⁴⁴.

En 203/2, femmes, enfants et vieillards de Kios subirent également de la part de Philippe V un cruel traitement et furent réduits en esclavage¹⁴⁵. Quand Philippe V s'empara de cette cité située sur la rive asiatique de la Propontide et alliée à la Confédération étolienne, il manifesta sa férocité envers la population. Des cités grecques députèrent des ambassadeurs auprès de lui « pour tenter d'arracher les gens de Kios au désastre qui les menaçait. En leur distribuant de bonnes paroles et en les amusant jour après jour, il les avait contraints enfin à assister à des scènes qu'ils auraient bien préféré ne pas voir¹⁴⁶. » Philippe V put ainsi acquérir une grande quantité d'esclaves et d'argent¹⁴⁷. Au cours de la même année, les femmes, les enfants et les vieillards furent probablement aussi réduits en esclavage par Philippe V à Thasos¹⁴⁸. Philippe V s'empara de la cité après que Métrodôros, son général ait promis aux Thasiens qu'il ne leur imposerait ni garnison, ni tribut, ni soldats à loger, ni ses lois. Mais quand les portes de la cité furent ouvertes à Philippe V, il ne tint pas la promesse qui avait été accueillie par les Thasiens avec acclamations¹⁴⁹.

Pendant la guerre antiochique (191-188), les femmes, les enfants et les vieillards furent aussi vendus par les Romains à Samè dans l'île de Céphalonie en 190 : ces derniers intervinrent du fait que la cité s'était révoltée contre eux et après quatre mois de siège, la cité tomba¹⁵⁰. A Oenéus en Pénestie, en 169, les femmes et les enfants furent réduits en esclavage quand la cité fut prise par le roi Persée¹⁵¹. Au cours de la guerre que la confédération achéenne livra contre Rome, des femmes, des enfants et des vieillards furent également vendus à l'encan par le consul L. Mummius après la reddition de la cité en 146¹⁵². La vente des captifs asservis (avec ou sans intermédiaire) était une source de revenus substantielle pour les armées, même si les femmes, les enfants et les vieillards avaient moins de valeur que des hommes adultes. Leurs prix, conditionnés par le sexe, l'âge, la vigueur, mais également par le lieu de vente, varient en moyenne entre 70 et 200 *drachmes*¹⁵³. On constate encore une fois que

¹⁴¹ Pol. 5. 99. 4.

¹⁴² Pol. 9. 9. 42; Pol., 22. 8. 9.

¹⁴³ Pol. 9. 39. 2.

¹⁴⁴ Pritchett 1974, 74.

¹⁴⁵ Pol. 15. 22. 4; 15. 23. 3.

¹⁴⁶ Pol. 15. 22. 4.

¹⁴⁷ Pol. 15. 22. 1.

¹⁴⁸ Pol. 15. 24. 1.

¹⁴⁹ Pol. 15. 24. 2.

¹⁵⁰ Liv. 38. 29. 11.

¹⁵¹ Liv. 43. 19.12.

¹⁵² Just. 34. 2. 6.

¹⁵³ Ducrey 1968, 252

les guerres de l'époque hellénistique ont perpétué la captivité et l'asservissement des populations non belligérantes de la période classique¹⁵⁴.

Au nombre des traitements infligés à la population non combattante, on pourrait aussi évoquer les déportations de populations libres par leurs souverains. Nous avons une occurrence unique en l'année 182 qui s'inscrivait dans les préparatifs de la guerre que Philippe V envisageait contre les Romains :

Elles (la Fortune) lui inspirèrent d'abord cette idée que , s'il voulait faire la guerre aux Romains, il lui fallait déporter des principales cités de la côte les citoyens qui s'y trouvaient, avec leurs femmes et leurs enfants, les reléguer dans la contrée anciennement appelée Paionie et aujourd'hui Emathie, et installer à leur place des Thraces et d'autres barbares, sur la fidélité desquels il croyait pouvoir mieux compter en temps de crise. Lorsqu'il (Philippe V) mit son dessein à exécution et fit arracher tous ces gens à leurs foyers, on eût cru, en voyant la désolation et l'émoi qui s'ensuivirent, que tout le pays était tombé aux mains d'un conquérant. On lançait, sans plus se cacher, des imprécations contre le roi et on en appelait à la vengeance divine¹⁵⁵.

Philippe V étant en paix avec les Romains jugea bon de ne pas défendre les régions côtières. Par contre, il pensa consolider sa défense contre les Dardaniens. Ce qui l'amena à masser les Thraces reconnus pour leur habileté comme soldats, agriculteurs, miniers et constructeurs de route et d'autres non Grecs dans l'Émathie, une région qui couvre la grande vallée de l'Axios au nord de la Macédoine¹⁵⁶. La région avait été anciennement occupée par les Péoniens, mais elle fut annexée par Philippe II¹⁵⁷. La création des cités dans cette partie de la Macédoine avait une grande importance militaire car les soldats postés en ces endroits devaient barrer la route reliant le nord au centre de la Macédoine et parcourir la route de la vallée de l'Axios à la Pélagonie en haute Macédoine¹⁵⁸. La réaction des déportés envers Philippe V montre que cette déportation causa beaucoup de peine à la population et surtout aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Des régions côtières à l'Émathie, ces populations ont dû parcourir une longue distance terrestre et il est donc probable que des femmes, des enfants et des vieillards ont dû succomber pendant le parcours.

On voit donc que les populations civiles non combattantes subirent les faits directs ou indirects liés aux guerres de l'époque hellénistique. Dans l'ensemble les traitements subis par les populations non belligérantes ne furent pas différents de ceux de l'époque classique. Il semble se dégager que les femmes payèrent les plus lourds tributs des traitements infligés aux populations civiles non combattantes du fait qu'en plus des massacres et de l'esclavage qu'elles connurent comme les autres civiles, elles furent l'objet de viols et contraintes au mariage forcé. Les femmes semblent donc les populations civiles les plus visées par les guerres de l'époque.

¹⁵⁴ Voir Bernard 1999, 66 sq; Payen 2012, 141 sq.

¹⁵⁵ Pol. 23. 10. 4-7.

¹⁵⁶ Hammond 1989, 40.

¹⁵⁷ Hammond 1989, 156.

¹⁵⁸ Hammond 1989, 359

La femme fut donc celle qui s'était la plus engagée aux côtés des armées et celle qui semble avoir la plus endurée les traitements atroces qu'occasionnent les guerres. L'époque hellénistique montre qu'en plus du rôle procréatif de la femme, celle-ci avait pris une part active aux côtés des armées comme à l'époque classique et dans les luttes internes des cités. On comprend donc que de toutes les populations civiles, elles furent la plus visée par l'adversaire qui n'épargnait pas aussi ses enfants qui représentaient les potentiels soldats des cités. Les vieillards considérés comme les inutiles des sociétés grecques étaient très peu perçus durant les engagements militaires, mais contribuèrent en de rares occasions à la défense de leurs cités. L'un des faits révélateurs de l'époque est que les crimes de guerre avaient été commis autant par les assiégeants que par les assiégés. Les quelques rares chiffres et les expressions ressortant des sources semblent montrer que bien souvent de véritables massacres étaient commis à l'endroit des populations civiles non combattantes, mais on ne peut affirmer qu'elles furent les plus touchées par les affrontements. Cela ne manquerait peut être pas d'intérêt pour des réflexions ultérieures tout comme la question de la contribution financière des populations civiles non combattantes en période de guerre.

BIBLIOGRAPHIE

I). SOURCES LITTÉRAIRES.

- ARRIEN, *Anabasis of Alexander*, éd. W. Heinemann, Col. Loeb, London, 1976-1983.
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 7, La guerre de Mithridate, trad. P. Goukowsky, Paris, C.U. F., 2011.
- ARISTOTE, *Politique*, trad. J. Aubonnet, t. 1, liv. 1 et 2, C.U. F., Paris, 1968.
- DEMOSTHENE, *Plaidoyers civils*, t. 3, discours 49-56, trad. L. Gernet, C.U. F., Paris, 1959.
- DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque Historique* l. 21-26 et fragments, éd. P. Goukowsky, C.U. F., Paris, 2006.
- t. 6, l. 11, trad., J. Haillet, Paris, C.U.F., 2001.
- t. 13, l. 18, trad., P. Goukowsky, Paris, C.U. F., 1978.
- t. 14. l. 9, éd. F. Bizière, C.U.F., Paris, 1975.
- t. 7, l. 12, éd. C. Michel, C.U.F., Paris, 1972.
- HÉRODOTE, *Histoire*, l. 9. Calliope, trad. P.- E Legrand, Paris, 1954, C.U. F.
- JUSTIN, *Œuvres complètes de Justin: abrégé de l'histoire universelle de Trogue-Pompée*, éd. Boitard, J. E et al. Garnier Frères, Paris, 1862.
- PLUTARQUE, *Vies*, t. 4, *Timoléon, Paul-Émile, Pélopidas, Marcellus*, éd. R. Flacelière et E. Chambry, Paris, 1966.



— t. 6, *Pyrrhos, Marius, Lysandre, Sylla*, C.U. F., Paris, 1971.

— t. 7, *Cimon, Lucullus, Nicias, Crassus*, éd. R. Flacelière et E. Chambry, C.U. F., Paris, 1972.

— t. 8, *Sertorius, Eumène, Agésilas, Pompée*, C. U. F., Paris, 1973.

Polybe, *Histoires*, t. 1, liv. 1, éd. P. Pédech, C. U. F., Paris, 1961.

— liv. 2, éd. P. Pédech, CUF, Paris, 1991.

— t. 3, liv. 3, éd. de Foucault, J. A, CUF, Paris, 2004.

— t. 4, l. 4. éd. J. de Foucault, Paris, C. U. F., 1972.

— t. 5, l. 5, éd. P. Pédech, Paris, C.U. F., 1977.

— t. 6, liv. 6, éd. R. Weil et C. Nicolet, C.U. F., Paris, 1977.

— liv, 7-8 et 9, éd. R. Weil, Paris, C.U. F., 1982.

— liv, 10 et 11, éd. Foulon, Paris, CUF, 1990.

—éd. Pédech, P (1961) : Polybe, *Histoires*, t. 9, liv 12, CUF, Paris.

—t. 14. éd. E. Chambry et R. Flacelière, Dion-Brutus, C. U. F., Paris, 1978.

POLYBE, *Histoires*, éd. D. Roussel, Paris, 1970, rééd. 2010.

TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 16, liv. 26, éd. J. Paul, C. U. F., Paris, 1991.

— l. 31-35, éd. A. Flobert, C.U. F., Paris, 1997.

— t. 27, l. 37, éd. E. Jean-Marie, C.U. F., Paris, 1963.

— t. 28, l. 38, éd. A. Richard, C.U.F., Paris, 1982.



— t. 21, liv. 41-42, éd. J. Paul, CUF, Paris, 1971.

— t. 32, l. 43-44, éd. J. Paul, C.U. F., Paris, 1976.

— t. 16, liv. 35, éd. R. Adam, CUF, Paris, 2004.

XENOPHON, *Helléniques*, t. 2, liv.4-7, éd. J. Hatzfeld, C.U. F., Paris, 1939.

II). ARTICLES, OUVRAGES GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS.

N. BERNARD, *A l'épreuve de la guerre: guerre et société dans le monde grec (V e et IVe s.)*, Paris, 2000.

S. Le BOHEC, *Antigone Dôsôn, roi de Macédoine*, Nancy, 1993.

P. BONNECHERE, *Le sacrifice humain en Grèce ancienne*, Liège, 1994.

S. BROOKS, « You may enjoy the Spoil of your enemies: Rape as a biblical Metaphor for War », *Semeia* 61, 1993, 59.

J. CHRISTIEN-TRÉGARO & F. RUZÉ, *Sparte : géographie, mythes et histoire*, Paris, 2007.

P. S. DEROW, Rome, « The Fall of Macedon and The Sack of Corinth », dans A. E. Astin, F. W. Walbank et al, *The Cambridge Ancient History. The Hellenistic World*, Cambridge, 2nd Edition, Cambridge, 1984.

J. DUCAT, « La femme de Sparte et la guerre », *Pallas*, 51, 1999, p. 159-171.

P. DUCREY, *le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique*, Paris, 1968

J. C. DUMONT, *Rome et l'esclavage sous la République*, Paris, 1987.

H. VAN EFFENTERRE, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, 1948.

G. GLOTZ, « Le droit des gens dans l'Antiquité grecque », *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 13, 1, 1923.

J. D. GRAINGER, *the League of the Aitolians*, Leiden, 1999.

P. GREEN, *D'Alexandre à Actium : du partage de l'empire au triomphe de Rome*, Paris, 1997.

Chr. HABICHT, *Athènes hellénistique, histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris, 2000.

N. G. L. HAMMOND, *the Macedonian State, Origins, Institutions, and History*, Oxford, 1989.

O. JOSIAH, *the Athenian revolution: essays on ancient Greek democracy and political theory*, Princeton, 1996.

- A. KEEFFE, « Rapes of Women / Wars of Men », *Semeia*, 1993, p. 61-79.
- R. LONIS, *Les usages de la guerre entre Grecs et barbares, des guerres médiques au milieu du IVe s. av. J.-C.*, Paris, 1969.
- N. LORAUX, « La guerre dans la famille », *Clio*, 1997.
- R. OMITOWOJU, *Rape and the Politics of Consent in Classical Athens*, Cambridge, 2002.
- P. PAYEN, *Les revers de la guerre en Grèce ancienne, Histoire et historiographie*, Paris, 2012.
- A. POWELL, « Les femmes de Sparte (et d'autres cités) en temps de guerre » dans J.-M. Bertrand, *La violence dans les mondes grec et romain: actes du colloque international (Paris, 2-4 mai 2002)*, Paris, 2005, p. 321-335.
- W. K., PRITCHETT, *the Greek State at war*, 5, Berkeley, 1991.
— *The Greek State at war*, 2, Berkeley, 1974.
- G. SHIPLEY, *the Greek World after Alexander (323-30 B. C.)*, London, 2000.
- J.-G. TEXIER, *Nabis*, Paris, 1975.
- F.W. WALBANK, *Philip V of Macedon*, Cambridge, 1940
- C.B. WELLES, « Gallic mercenaries in Chremonidean war », *Klio*, 42 (1970), 477-490
- Ed. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, 1966-1967, rééd. 2003.